

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

JANVIER TERRIBLE!

Le premier mois de l'année 1923 sera marqué dans l'histoire du mouvement ouvrier d'une couleur profondément noire.

Après avoir proféré des menaces pendant trois ans, les troupes françaises et belges, équipées en guerre avec des canons et des tanks, ont occupé le territoire de la Ruhr.

Après avoir, pendant trois ans, déclaré toujours et toujours, vouloir sinon empêcher de toutes ses forces cette occupation, au moins s'y opposer et y mettre obstacle, le prolétariat international organisé est resté passif et s'est laissé faire. A moins qu'on considère un nombre assez considérable de résolutions protestant contre l'occupation et votées par plusieurs conférences et assemblées comme une action digne de ce nom.

Non seulement il est inutile, mais ce serait un crime envers la classe ouvrière elle-même, que de tourner autour du pot et de nier ou de déguiser la vérité.

La vérité est que la classe ouvrière n'a pas réalisé les espoirs qui avaient été fondés sur elle à juste titre et avaient été suscités par ses militants !

La vérité est qu'au moment où la parole écrite et prononcée devrait être convertie en un acte, cet acte n'a pas été fait.

La vérité est que la classe ouvrière partout, et sans aucune exception, n'était pas préparée à agir effectivement et qu'elle n'en était pas capable; qu'elle ne pouvait, parce que non préparée, s'opposer par les armes dont elle dispose, aux mesures de violences militaires qui sont appliquées par les classes capitalistes de France et de Belgique aux populations du territoire de la Ruhr.

Au Congrès mondial pour la paix tenu à la Haye en décembre dernier et convoqué par la Fédération Syndicale Internationale, les représentants du prolétariat de presque tous les pays de l'Europe ont, à nouveau, déclaré solennellement quelle était le devoir de la classe ouvrière en cas de guerre menaçante.

Quatre semaines après, lorsqu'il s'agit

réellement de danger de guerre, lorsque la menace des armes surgit de nouveau comme le dernier argument des gouvernements et des consortiums capitalistes et impérialistes, qui les poussent et leur imposent leur volonté, au moment où surgissent des possibilités d'une nouvelle guerre, d'une nouvelle guerre mondiale, pour la possession de pétrole, de charbon et de minerais, la classe ouvrière dans tous les pays dort et ne s'éveille pas à ce bruit. Et quand elle ne dort pas, elle ne pense qu'à son propre chômage, à ses propres réductions de salaires, à la misère dans son propre pays, toutes choses qu'elle veut imputer et qu'elle impute déjà, non pas aux capitalistes de son propre pays et de l'étranger, mais au peuple même, à la classe ouvrière elle-même d'un autre pays.

Comme en 1914, comme durant toutes les années de guerre pour la « Liberté », la « Démocratie », la « Justice » et que sais-je quoi encore, l'indifférence et l'indolence non seulement s'abattent sur la classe ouvrière, mais l'esprit nationaliste l'emporte de beaucoup sur le sentiment de solidarité internationale.

Constater ces faits est une chose extrêmement pénible, nous le savons. Nous savons qu'il est douloureux de mettre le doigt sur la plaie et d'y mettre le bistouri. Mais, dans la plupart des cas, c'est la seule possibilité d'empêcher la maladie de se propager et de prévenir la purulence et la putréfaction.

Ainsi, les fautes inhérentes au mouvement ouvrier ne peuvent disparaître et devenir des occasions de progrès que lorsqu'on les met à nu, que lorsqu'on prend à cœur les leçons qu'elles offrent et qu'on réduit à un minimum la possibilité d'une récidive.

Il faut la critique de soi-même, sincère et inexorable !

La classe ouvrière dort. Elle est trop indifférente et est incapable d'action internationale vigoureuse qui dépasse le domaine des petits intérêts personnels et à laquelle elle n'est pas préparée. Est-ce la faute des militants ?

Oui et non.

L'assertion, lancée et répétée à satiété

au point de n'être plus prise au sérieux par personne — l'assertion que les masses sont révolutionnaires et prêtes à l'action, mais que, par contre, les militants sont trop peu révolutionnaires, trop lâches, trop indolents, trop attachés — sinon vendus — à la bourgeoisie de leur pays et que, par conséquent, il serait impossible de déclencher aucune action effective — tout cela, c'est de la blague ; S'il était vrai que les masses sont tellement révolutionnaires et désireuses d'agir, aucun dirigeant ouvrier ne les retiendrait. Il n'aurait qu'à suivre la volonté des masses sous peine de voir s'effectuer l'action malgré lui et contre lui.

S'il est vrai que le mouvement ouvrier n'est pas actif, s'il est vrai qu'on aperçoit peu d'une réelle volonté internationale, la faute n'en incombe pas aux dirigeants — du moins pas en premier lieu — mais à d'autre facteurs plus concrets plutôt qu'à l'orientation ou à la conviction politique d'une poignée de militants.

De même que chaque pays a le gouvernement qu'il mérite, ainsi partout, dans chaque entreprise, dans chaque pays, dans le domaine international, la classe ouvrière a les dirigeants qu'elle mérite. Et parfois ceux-ci sont même meilleurs qu'elle ne mérite.

Car, souvent, bien souvent, les dirigeants veulent aller plus loin que les ouvriers qu'ils représentent. Mais alors ils sont souvent handicapés parce que, comme l'a dit à juste titre Losowsky au Congrès mondial pour la Paix, contrairement à toutes les assertions lancées jusqu'à lui et ses amis — les ouvriers sont encore, en général, trop nationalistes.

Que cela soit vrai, que, dans la plupart des cas on ne réussisse pas à ébranler internationalement, ni même nationalement, les masses dans un but qui dépasse le domaine des intérêts directs et personnels — ce ne sont pas en premier lieu les dirigeants qui en sont responsables. Prétendre autre chose, c'est se tromper soi-même et essayer de tromper les autres, sciemment ou non. Nombre de facteurs économiques sont cause que le sentiment de solidarité parmi les ouvriers,

généralement, ne s'élève pas au-dessus des intérêts de métier. La solidarité qui ne recule pas devant les sacrifices, la solidarité effective avec les ouvriers des autres professions, avec la classe ouvrière tout entière, est déjà rare au point de vue national. Combien plus rare n'est-elle pas au point de vue international !

Et si la marche des événements continue, marche qui conduira et doit conduire incontestablement à une nouvelle guerre impérialiste, le prolétariat se laissera de nouveau traîner à la boucherie tout en chantant, priant et maudissant, pour la plus grande gloire du PÉTROLE, en dépit de tous les beaux discours, de toutes les belles déclarations et résolutions.

A moins que....!

A moins que ceux qui se disent socialistes et internationalistes fassent leur devoir, tout leur devoir, en disant la vérité, toute la vérité, à la classe ouvrière, sans en craindre les conséquences. Prêts eux-mêmes à tous les sacrifices, excitant les ouvriers à la lutte par tous les moyens, même les plus extrêmes, à la révolte nationale et internationale, contre le régime capitaliste qui prépare de nouveaux massacres. Pourvu qu'il en soit encore temps !

C'est l'heure !

Parce qu'il peut être trop tard demain ! Comprendra-t-on son devoir.... ?

Edo FIMMEN.

Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

Séance du Bureau International

Vendredi 26 janvier, a eu lieu la séance du Bureau International, à Amsterdam, au Siège syndical de l'A. N. D. B.

Etaient présents : Pour la Hollande, Henri Polak, Van Zutphen et Van de Velde ;

Pour la Belgique, Van Berckelaer et Van Meerbeeck, Danckaerts était retenu à la frontière à cause des difficultés de passeport ;

Pour l'Allemagne, Carl Schott ;

Pour la France, Ponard Edmond ;

Pour l'Angleterre, Green.

Henri Polak, Président, expose le premier point « La situation en Angleterre ».

A cause du fiasco complet de l'entreprise Oppenheimer et la diminution du nombre des ouvriers diamantaires à Londres, au point qu'il n'en a plus qu'une vingtaine, l'organisation anglaise se trouve totalement dépourvue de ressources.

Le Président est d'avis qu'il faudra continuer encore quelques mois à prendre à la charge de l'A. U. D. les frais du bulletin anglais ainsi que les frais de la permanence et de prendre ensuite une décision à la lumière des événements qui se seront produits entre temps.

Il en est décidé ainsi après un échange de vues.

Schott expose longuement la « Situation en Allemagne ».

Les difficultés sont à attribuer à certaines maisons qui font travailler en Allemagne, et

spécialement la Maison Triefus, de Londres, qui insistent sur une diminution du tarif qui, jusqu'à présent, était basé sur le cours du florin. Les camarades allemands s'y opposent vivement.

Le Président traduit l'opinion de la réunion en disant que « le Bureau ne possède pas le droit d'autoriser ou de défendre une organisation affiliée d'accepter des diminutions de tarif. Un tarif unifié n'existe pas. On est en droit d'attendre de chaque organisation affiliée qu'elle fasse son possible pour maintenir autant que faire se peut, son tarif au niveau de celui des autres groupes ».

A la discussion de la date du prochain Congrès, le Président expose les raisons que fait valoir l'A. N. D. B. pour « remettre le Congrès indéfiniment ».

Cette proposition est acceptée en y ajoutant la clause, proposée par Van Berckelaer, « que le Bureau organisera des séances dans les différents centres, auxquelles seront invités les propagandistes ».

Le Secrétaire donne des explications au sujet du cas Danrez, qui, à cause d'une maladie chronique fut obligé de démissionner. Le Bureau ayant décidé d'accorder à Danrez une indemnité d'une année de salaire, à payer moitié par la Caisse de l'A. U. D. et moitié par les organisations françaises, Danrez n'accepta pas cette décision, prétextant que les organisations françaises n'avaient rien à voir dans cette affaire.

Le Président est chargé d'exposer encore une fois par écrit, la manière de voir du Bureau, à l'ancien collègue Danrez.

Il est en outre décidé que la prochaine séance du Bureau aura lieu en France et qu'à cette occasion une assemblée spéciale sera organisée pour les militants et propagandistes locaux.

Le Secrétaire, L. VAN BERCKELAER.

Correspondance Anversoise

12 février 1923.

Il n'y a pour ainsi dire pas de changement dans les affaires et les aperçus des semaines précédentes donnent à peu près une image sincère de la situation.

Pour les quarts purs, trois par carat et deux grains et aussi pour les quatre grains purs il y a un peu plus de demande, bien qu'à des prix déprimés, mais rien que la demande de cet article est déjà réjouissante. A cause des nombreuses et continues affaires en 8/8 et mêlées, les prix se sont un peu réduits contre ceux de la semaine passée, environ 3 %, d'après mes renseignements.

La demande pour piqués, depuis les piqués fins jusqu'au rebut, persiste pour toutes les sortes. Pour le compte de l'Amérique, il y a aussi beaucoup de demandes pour du « demi-rond », c'est-à-dire de la fabrication soit-disant ronde de la période 1900-1910, qui nous est réimportée en guise de retaille, mais qui est trop mauvaise pour de la fabrication moderne et trop bonne pour retailler.

C'est de l'« Ersatz » pour les petits commerçants de New-York, qui ne peuvent se payer les bonnes qualités. Il y a des projets ici, qui très probablement viendront en réalisation, pour faire, en août, un « cortège des joyaux » comme réclame, pour l'industrie diamantaire. Je vous en dirai un mot, dans une correspondance ultérieure.

Situation Financière

de la

Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de Saint-Claude et de la Région

Exercice du 31 Juillet au 31 Décembre 1922

Recettes

En caisse au 31 janvier 1922	879 22
Cotisations perçues	10.598 50
Vente de cartes confédérales	39 »
Vente de <i>Manuels Diamantaires</i>	6 75
Vente 1/2 carat de boort	20 »
Intérêts de l'argent placé	1.987 51
Total	13.530 98

Dépenses

Pourcentage des collecteurs (5 % sur cotisations)	454 75
Sou du Soldat	245 15
Secours de maladie	374 »
Salairé des Secrétaire et Trésorier	1.650 »
Journées du collecteur	150 »
Achat de timbres confédéraux	2.250 40
Frais de contrôle	75 »
Factures Imprimerie	194 »
Secours au journal <i>Le Peuple</i>	50 »
Secours de grèves	400 »
Solidarité à l'Orphelinat Ouvrier	10 »
Solidarité Université Ouvrière	50 »
Abonnement aux journaux	30 15
Part du Syndicat pour l'achat d'une pierre à recopier (1/3)	20 »
Affichage réunion	29 25
Cotisations A. U. D.	2.888 10
Achat cartes 1923	706 60
Frais de délégations	1.742 65
Frais de correspondance	74 75
Impôts sur intérêts	4 35
Intérêts placés	1.822 51
Total	13.221 66

Balance

Recettes	13.530 98
Dépenses	13.221 66
Solde en caisse	309 32

Etat de l'avoir syndical au 31 décembre 1922

Espèces en caisse au 31 décembre 1922	309 32
En dépôt à <i>La Fraternelle</i>	30.360 37
En dépôt à la Caisse d'Epargne	17.301 69
Actions au <i>Jura Diamantaire</i>	4.000 »
Actions Maison du Peuple de St-Claude	3.000 »
Actions à la Maison du Peuple d'Oyonnax	500 »
Actions Verrerie Ouvrière d'Albi	200 »
Obligations Maison du Peuple de Bourges	100 »
Obligations Magasin de Gros de des Coopératives	1.000 »
Evaluation du matériel (amortissement 10 %)	607 50
Avoir au 31 décembre 1922	57.378 88
Avoir au 31 décembre 1921	54.923 03
Bénéfices pour l'année 1922	2.455 85

Le Trésorier : M. HUGONNET.

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Tous les Syndicats diamantaires de province ont demandé à leurs employeurs une augmentation de 10 % sur le tarif de base, applicable à partir du 1^{er} Mars.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous avons reçu les réponses de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de St-Claude, de la Coopérative Le Diamant, de la Coopérative Les Moulins et de M. Fernand Dalloz, pour St-Claude ; de M. Masson et de la Coopérative, pour Thoiry. Tous ces employeurs acceptent nos revendications.

La Coopérative Adamas ne nous a pas encore fait parvenir sa réponse. Nous croyons savoir pourtant que d'ores et déjà le nouveau tarif est appliqué à ses ouvriers.

Il est plus que probable que les patrons non-syndiqués, dont nous n'avons pas encore la réponse, se conformeront à la décision prise par leurs collègues de la Chambre Syndicale.

Nous ne connaissons pas encore les résultats obtenus par les autres syndicats. Nous espérons que nos camarades des divers centres n'auront pas de difficultés à faire triompher nos justes revendications. L'exemple de Saint-Claude et de Thoiry prouve la possibilité d'obtenir cette augmentation.

Nous publions ci-dessous la réponse de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de St-Claude :

Monsieur le Président
de la Chambre Syndicale des Ouvriers
Diamantaires de St-Claude (Jura).

Possesseur de votre lettre du 23 février, je vous informe que la Chambre des « Patrons Diamantaires » a décidé, dans sa dernière réunion, de donner satisfaction à votre demande, c'est-à-dire d'adopter à partir du premier mars, les conditions suivantes :

TARIF DE DÉBRUTAGE

50 % au-dessus du tarif de base, au lieu de 40 %

TARIF DE POLISSAGE

BRUT	Chatons : 90 % au-dessus du tarif de base, au lieu de 80 %.
PLEIN	Brillantage : 80 % au-dessus du tarif de base, au lieu de 70 %.
BRUT	Chatons : 60 % au-dessus du tarif de base, au lieu de 50 %.
SCIÉ	Brillantage : 50 % au-dessus du tarif de base, au lieu de 40 %.

Augmentation minimum et supplémentaire de 10 % pour les bruts de mauvaise qualité.

Augmentation automatique du pourcentage du tarif de polissage :

Brut plein : 1 % par franc d'augmentation du carat de boîte en sus de 40 francs.

Brut scié : 0,50 par franc d'augmentation du carat de boîte en sus de 40 francs.

Malgré cette acceptation, les Membres de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires tiennent à déclarer que la marche des affaires n'est que très faiblement en amélioration, surtout dans certaines catégories de pierres ; ils espèrent, sans en être sûrs, que les dispositions nouvelles ne la compromettent pas et qu'elles pourront être maintenues.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Vice-Président
de la Chambre Syndicale
des Patrons Diamantaires de St-Claude
E. COTTET-EMARD.

C'est une preuve de plus de la nécessité de l'organisation.

Nous espérons que devant les résultats obtenus ceux de nos camarades qui, jusqu'à présent sont restés en dehors du Syndicat, comprendront que leur devoir et leur intérêt bien compris leur commandent de rejoindre leurs camarades et que sans plus tarder ils nous adresseront leur adhésion.

E. PONARD.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

L'amélioration incontestable du commerce des pierres précieuses, la hausse du brut d'une part, la dépréciation de notre franc d'autre part, ont contribué à la hausse des valeurs de diamant.

La De Beers à 955 le 31 janvier atteint le cours de 1.000 dès le 2 février.

Après quelques alternatives d'avance et de recul, c'est une nouvelle envolée et le 12 elle vaut 1.025, le 16, 1.075 ; le 17, 1.105. Elle retombe ensuite à 1.061, mais ne tarde pas à regagner le terrain perdu et le 24 nous la trouvons à 1.109.

Jagersfontein a vu également s'améliorer sensiblement ses cours.

Partie de 270 le 31 janvier elle progresse d'une façon lente mais presque constante en dépit de nombreuses oscillations. Le 22 février elle vaut 288, 50, le 24, 303.

**

Le marché a été assez animé ce mois et des ventes assez importantes ont eu lieu. Les prix du brut ont haussé dans de notables proportions et, devant la demande qui ne se ralentit pas, on pense que ces prix vont subir une nouvelle hausse.

Au marché du taillé, amélioration en ce sens que les ventes ont été assez importantes, mais on se plaint généralement de ce que les prix ne sont pas en rapport avec ceux du brut.

L'amélioration s'est fait sentir sur toutes marchandises, mais les 8/8 sont toujours très demandées surtout pour le compte de l'Amérique qui demeure le principal acheteur.

On croit, dans les milieux intéressés à un certain développement des affaires. Il est donc permis d'envisager l'avenir avec une certaine confiance.

Abstraction faite de la politique, une seule ombre au tableau : ce sont les bas prix où se maintient le taillé en raison de l'offre qui reste supérieure à la demande.

Cependant on peut espérer que la fermeté des prix du brut aura sa répercussion sur ceux du taillé.

Ayons l'œil ouvert sur les événements. Soyons attentifs. Il faut que, dès que les circonstances le permettront nous soyons prêts à produire l'action nécessaire pour bénéficier quelque peu nous aussi, de l'amélioration de la situation et mettre nos salaires en rapport avec le coût de la vie.

E. PONARD.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — La situation industrielle est assez bonne et partout le travail est abondant. Mais dans nombre de maisons les ouvriers se plaignent d'avoir à tailler des bruts de qualité très dure, sans que leur soit octroyé le pourcentage supplémentaire prévu en pareil cas.

Nos camarades ne peuvent ignorer cependant cette disposition du tarif syndical. Que ne se mettent-ils d'accord pour l'exiger de leur patron ? Et au besoin que ne saisissent-ils le Syndicat ?

— La Caisse de maladie du Syndicat a distribué, pendant l'année 1922, 1.953 fr. 75 de secours à ses membres. D'autre part, 945 fr. ont été envoyés à ceux de nos camarades appelés à jouir des joies de la caserne.

A ce sujet, nous rappelons que pour les malades la production d'un certificat médical est indispensable. Il ne saurait d'autre part être fait de rappel en faveur de ceux qui auraient négligé de se faire inscrire à la caisse de maladie en temps utile.

A nos camarades au régiment nous rappelons qu'ils doivent se faire inscrire à la caisse du Sou du Soldat du Syndicat, en nous indiquant s'ils désirent que notre contribution de solidarité leur soit envoyée, remise à leur famille, ou conservée jusqu'à la prochaine permission.

— La dernière assemblée a voté la somme de 100 francs en faveur des typographes de Besançon toujours en grève.

— Le Congrès de l'Union Régionale des Syndicats Ouvriers du Jura, de l'Ain et du Doubs, devant avoir lieu à St-Claude les samedi 17 et dimanche 18 mars, nous demandons aux camarades qui disposent d'un lit pour le couchage d'un ou deux délégués, de se faire inscrire à la Permanence du Syndicat.

Nous comptons que la solidarité de nombreux camarades nous permettra de réduire dans une notable proportion les frais d'hôtel, et donnera ainsi aux petits syndicats la possibilité de se faire représenter.

Lyon. — La section de Lyon, dans une première réunion, avait décidé de quitter la C. G. T. et, par conséquent, le Syndicat de Saint-Claude. Dans une deuxième réunion il fut décidé de constituer un Syndicat autonome qui demandera son admission au sein de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français. Nous espérons que les quelques camarades qui n'assistaient pas à ces réunions se conformeront à l'avis de la majorité et viendront prendre leur place parmi nous pour la défense de leurs intérêts corporatifs.

Le camarade Defougères a été désigné comme secrétaire et Laguin comme trésorier.

Thoiry. — La situation est bonne et tous les ouvriers sont occupés.

Le camarade Aristide Léger n'ayant pas accepté le renouvellement de son poste de secrétaire, c'est le camarade Paul Blanc qui le remplace dans l'exercice de cette fonction. Qu'il nous soit permis, ici, de remercier Léger, pour le dévouement et la conscience que pendant plus de trois ans il apporta à remplir la tâche que ses camarades lui avaient confié.

L'Assemblée a également désigné Paul Blanc comme contrôleur de l'Union Natio-

nale. Voici la nouvelle composition du bureau:

Président : Pelloux Louis ;
Vice-Président : Moine François ;

Secrétaire : Blanc Paul ;

Tresorier : Briffod Joseph ;

Assesseurs : Girod Louis, Monnet Henri, Tissot Henri, Grosrey Edmond, Duret Jean, Dubosson Fernand, et Duraffourg Adolphe.

Divonne. — Bonne situation, mais toujours peu d'ouvriers au métier. Cinq ouvriers seulement travaillent en dehors de la Coopérative. Tous sont syndiqués et les tarifs sont respectés partout.

Gex. — Voici la composition du bureau pour 1923 : *Président* : Grosfillex Georges ; *Secrétaire* : Vollerin Charles ; *Tresorier* : Janin Lucien ; *Assesseurs* : Emery Léon et Jacquet Louis.

La situation sur la place est bonne, et nous ne comprenons pas que les ouvriers acceptent de payer le boort plus de 40 francs, sans qu'il leur soit accordé un pourcentage supplémentaire.

Nous espérons qu'ils auront enfin le courage de faire le nécessaire pour sortir d'une situation que rien ne justifie.

Taninges. — La situation devenant meilleure a incité quelques ouvriers à reprendre le métier et 5 camarades ont repris leur place parmi nous. Espérons qu'avant peu la situation permettra aux autres de revenir.

Felletin. — Le travail est abondant mais la qualité du brut laisse toujours à désirer.

A l'occasion du passage du permanent, une réunion a été tenue, à laquelle assistaient les non-syndiqués. Plusieurs de ces camarades déclarent ne pas méconnaître l'utilité de l'organisation qu'ils ont quitté à regret à la suite de dissenssions personnels. Espérons qu'ils ne se borneront pas à l'intention et que bientôt ils auront repris leur place au Syndicat.

Dans une précédente assemblée, le Syndicat a décidé d'adhérer à la C.G.T.U.

Nemours. — La situation est assez bonne. Tous les ouvriers sont occupés et le tarif syndical est partout respecté. La Coopérative paie un pourcentage de 85 % sur le brut plein et 65 % sur le scié.

Le camarade Mermet, qui était moniteur pour les Mutilés à la maison Driat et qui désirait rentrer à l'organisation, y a été admis à condition qu'il verse une année de cotisations en retard. Ce camarade s'est mis à jour. Il n'y a, à l'heure actuelle, aucun non-syndiqué sur la place.

Paris. — La situation est toujours bonne sur la place de Paris. Une excellente réunion syndicale a eu lieu le 3 février au cours de laquelle le camarade Ponard a exposé la situation internationale.

Un échange de vues, très courtois, a eu lieu entre plusieurs camarades parisiens dont Le Guery, Tillou, Bornet, Pfabé et Ponard, sur la situation syndicale. Le camarade Trivéry, de Lyon, a exposé également son point de vue. Un ordre du jour protestant contre l'occupation de la Ruhr et l'emprisonnement des militants syndicalistes du pseudo-complot a été voté.

Le Conseil Syndical a été renouvelé avec les camarades Bornet, Anthonioz, Diebold, Mme Panisset, Mme Reys, Thomas, A. Goldowyk, Chambard, Eugène Cochet, Canet, Anglade et Aaron.

Les camarades Devaux, Ballon et Jarossay, ont été désignés comme contrôleurs. L'Assemblée a approuvé le rapport moral ainsi que la bonne gestion du trésorier.

Le camarade Ernest Le Guéry a été nommé *Président d'Honneur* du Syndicat, l'assemblée ayant tenu à montrer sa gratitude envers ce camarade, pour le dévouement qu'il a apporté à la cause syndicale depuis de nombreuses années.

— Une somme de 184 francs a été envoyée aux métallurgistes de Bourgoin en grève.

G. B.

SUISSE

Bièvre. — La situation est restée sans changement depuis notre dernier communiqué de décembre 1922. Les trois maisons et les soixante ouvrières et ouvriers que nous avons sur la place sont toujours pleinement occupés et travaillent à raison de 48 heures par semaine.

Nous avons déjà mentionné le résultat de notre dernier mouvement. Jusqu'à ce jour, et malgré la bonne marche des affaires, les patrons diamantaires n'ont pas accordé la moindre augmentation. Ils prétendent, au contraire, n'avoir pris aucun engagement devant l'Office de conciliation, mais avoir simplement déclaré qu'ils augmenteraient volontiers les salaires quand cela leur serait possible.

Les patrons diamantaires suisses ne se distinguent pas des autres. Ils se servent les premiers, puis, longtemps après, quand la gestion s'est accomplie et seulement si les ouvriers montrent les dents, ils finissent par prouver qu'ils pensent à eux, en leur jetant un os.

Il faudra que les diamantaires, de Bièvre et d'ailleurs, tirent une leçon de cette attitude et se montrent, à l'avenir, plus résolus.

Ch. H.

— En ce qui concerne les cotisations syndicales, les diamantaires suisses, comme tous les autres membres de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers, payent entre 1 franc et 1 fr. 80 par semaine, soit 1 franc comme cotisation syndicale, 40 centimes de plus s'ils font partie de la caisse-maladie deuxième classe et 80 centimes de plus par semaine s'ils font partie de la caisse-maladie première classe (argent suisse).

En ce qui concerne les allocations les membres ne faisant pas partie de la caisse-maladie — et ne payant par conséquent que la cotisation syndicale — ont droit à un secours de chômage, à un secours de grève, à l'assistance judiciaire et éventuellement à un secours de nécessité. Ceux faisant partie de l'une ou de l'autre caisse-maladie ont droit, outre les allocations mentionnées ci-dessus, à un secours de maladie et, en cas de décès, les survivants bénéficient d'un secours de décès se montant à Frs. 30, après la première année et à Frs. 500 après 10 ans de sociétariat.

Genève. — Le travail ne manque pas à Genève, mais les tarifs payés varient d'un atelier à l'autre. La dépréciation du franc français nous est très préjudiciable en ce sens qu'elle ne nous permet pas d'obtenir les salaires que la cherté de la vie rend pourtant indispensables. Aussi la vie des diamantaires suisses n'est pas à envier !

P. E.

BELGIQUE

La situation est bonne en Belgique. A cause de la vie chère nous avons insisté auprès des patrons pour avoir une augmentation générale. Nous avons obtenu que chaque ouvrier diamantaire reçoive en sus de son salaire une indemnité spéciale de vingt francs par semaine à partir du 3 mars.

Cette indemnité spéciale sera uniformément la même pour tous les ouvriers quel que soit leur salaire.

L. V. B.

HOLLANDE

Une certaine amélioration de la situation est à signaler. Le nombre des chômeurs est en décroissance. Pour la semaine du 12 au 18 février, il était de 1.912.

A l'A. N. D. B. — Il y a quelques semaines, fut déclarée ouverte la pose de candidatures pour la moitié des permanents de l'A. N. D. B. : Henri Polak, Bernard van Praag, Bern. Wins et Is. Voet.

Comme il ne leur fut pas opposé de candidats, ils furent déclarés élus, la semaine dernière, sur simple pose de candidature.

Il en fut de même pour la fonction de Rédacteur et Henri Polak fut réélu sans concurrent.

STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

	ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 11 au 17 décembre...	9.696	310	
Du 18 au 24 décembre...	9.700	378	
Du 25 au 31 décembre...	9.783	350	
Du 1 ^{er} au 7 janvier.....	9.813	350	
Du 8 au 14 janvier.....	9.851	325	
Du 15 au 21 janvier.....	9.883	250	
Du 22 au 28 janvier.....	9.916	187	
Du 29 au 4 février.....	9.966	160	

	AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 8 au 14 janvier.....	3.366	2.811	
Du 15 au 21 janvier.....	3.731	2.540	
Du 22 au 28 janvier.....	3.834	2.392	
Du 29 janvier au 4 février...	3.991	2.101	
Du 5 au 11 février.....	4.058	2.098	

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 16 février, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 16 février)
Boort.....	le carat 9.85	64.68
Débris de cliveurs.....	— 7.88	51.75
Eclats.....	— 3.94	25.87
Poudre pure.....	— 3.94	25.87

Le 16 février, 100 florins valait 656 fr. 75.

La Valeur du Franc

Le 28 février un franc valait :

En Angleterre	0 32
Aux Etats-Unis	0 31
En Suisse	0 32
En Espagne	0 39
En Italie	1 26
En Belgique	1 14
En Hollande	0 32
En Allemagne	1.646 66

LA SITUATION IL Y A SIX MOIS

SECRÉTARIAT DE L'A. U. D.
Avenue Plantin-Moretus, 66-68, ANVERS

RAPPORT du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 1922

Situation du Commerce et de l'Industrie

Hollande. — S'améliore un peu.
Belgique. — Bonne.
New-York. — S'améliore.
Angleterre. — Mauvaise.
France. — S'améliore. Bonne dans certains centres.
Suisse. — Un peu meilleure.
Allemagne. — Bonne.

Nombre d'organisés et de non organisés

Hollande.	— Pas d'inorganisés.	
A. N. D. B.	— Adhérents fin Septembre : 7.152	
Betsalel	”	141
Syndicat Chrétien	”	58
Belgique. — Quelques centaines de non organisés.		
A. D. B.	— Adhérents fin Septembre : 9.648.	
Amérique. — New-York. — Organisés 500. Quelques inorganisés.		
Angleterre.	— Londres. — Organisés, 45 ; inorganisés 4.	
Brighton.	— Organisés 200 ; inorganisés 30.	
France.	— St-Claude. — Organisés 460 ; non-organisés 200. Syndicat Unitaire, 36.	
Felletin.	— Organisés 9 ; non organisés 11.	
Taninges	”	10
Nemours.	— Organisés 28. Quelques inorganisés.	
Thoiry-St-Genis-Pouilly.	— Organisés 36 ; non organisés 7.	
Gex	”	25
Divonne-les-Bains	”	8
Paris.	— Organisés 165 ; Quelques inorganisés.	
Suisse.	— Genève. — Organisés 20, Quelques inorganisés.	
Bienne.	— Organisés 60 ; Pas d'inorganisés.	
Allemagne.	— Hanau. — Organisés 495 ; 5 inorganisés.	
Oberstein-Idar.	— Organisés 217, inorganisés 127.	
Erbach-in-Odenwald.	— Organisés 80.	

Cours du chômage pendant le Trimestre

Hollande.	— A. N. D. B. — Juillet (4 semaines) : 3.668, 3.611, 3.561, 3.592. — Août (4 semaines) : 3.537, 3.413, 3.283, 3.092. — Septembre (5 semaines) : 3.007, 2.937, 2.858, 2.781, 2.597.	
Betsalel.	— Juillet (4 semaines) : 68, 61, 68, 65. — Août (4 semaines) : 68, 77, 75, 70. — Septembre (5 semaines) : 72, 69, 73, 62, 60.	
Syndicat Chrétien.	— Juillet (4 semaines) : 33, 34, 34, 37. — Août (4 semaines) : 35, 37, 38, 36. — Septembre (5 semaines) : 36, 36, 34, 34, 34.	
Belgique.	— A. D. B. — Juillet (4 semaines) : 817, 778, 680, 699. — Août (4 semaines) : 600, 475, vacances, 400. — Septembre (5 semaines) : 300, 280, 250, 240, 225.	
Angleterre.	— Londres. — Juillet (4 semaines) : 26, 28, 25, 26. — Août (4 semaines) : 26, vacances, 29, 26. — Septembre (5 semaines) : 26, 25, 24, 25, 24.	

France. — St-Claude : Pas de chômage. Un certain nombre d'ouvriers ont abandonné le métier.

Felletin : Un peu de chômage en Juillet et en Août.

Nemours : Pas de chômage.

Taninges : Pas de chômage. Peu d'ouvriers.

Thoiry-St-Genis-Pouilly : Une semaine de chômage en juillet.

Gex : Pas de chômage.

Divonne : Pas de chômage.

Paris : Beaucoup moins de chômage que le précédent trimestre.

Suisse. — Genève : Pas de chômage à la Coopérative. Renseignements incomplets au sujet des autres maisons.

Bienne : 15 % de chômeurs pendant la première partie du trimestre ; ensuite 20 %.

Allemagne. — Pas de chômage.

Augmentation et diminution des salaires et tarifs et autres changements s'y rapportant

Hollande. — Pas de changement d'importance.

Belgique. — Améliorations générales.

New-York. — Pas de changement.

Angleterre. — Pas de changement.

France. — Légère augmentation du tarif de petit brillantage.

Suisse. — Diminution des tarifs à Bienne.

Allemagne. — Augmentations. Le salaire moyen est de 20 à 25.000 marks calculé chaque semaine d'après le cours du change du florin néerlandais.

Durée du Travail

Hollande. — 45 heures par semaine.

Belgique. — 44 heures par semaine.

New-York. — 44 heures par semaine.

Angleterre. — Londres. — 44 heures par semaine.

Brighthon : 45 heures par semaine.

France. — 48 heures par semaine. 47 heures à Versailles.

Suisse. — 48 heures par semaine.

Allemagne. — Hanau 46 h. par semaine.

Oberstein et Erbach : 48 heures par semaine.

Apprentis

Quelques apprentis furent admis par les organisations d'Allemagne durant ce trimestre.

Pas d'apprentis dans les autres pays.

Réglementation et produit des cotisations par tête et au total

Hollande. — A. N. D. B. — Taux des cotisations :

Jusqu'à un salaire de fl. 11,99 par semaine : 1 florin, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 12 jusqu'à fl. 15,99 : 1 fl. 25, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 16 jusqu'à fl. 19,99 : 1 fl. 50, dont 0,75 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 20 jusqu'à fl. 29,99 : 2 fl., dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

A partir de fl. 30 jusqu'à fl. 39,99 : 2 fl. 25, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 40 jusqu'à fl. 59,99 : 2 fl. 50, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 60 et au-dessus : 3 florins, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

Betsalel. — Total du trimestre : fl. 2.485,75.

Syndicat Chrétien — fl. 682,15.

Belgique. — A. D. B. — Taux hebdomadaire des cotisations :

Les chômeurs et les malades paient une cotisation de 2 francs par semaine.

Jusqu'à un salaire de 75 francs par semaine : 3 francs ;

De 75 à 125 fr. par semaine : 4 francs ;

De 125 à 175 fr. par semaine : 5 francs ;

Au-dessus de 175 fr. par semaine : 6 fr.

Total des cotisations perçues durant le trimestre : 508.274 francs.

New-York. — Taux des cotisations. — 1 dollar par semaine et 25 cents pour la Caisse de chômage. Les chômeurs et ceux gagnant moins de 18 dollars par semaine ne paient pas de cotisations.

Total du trimestre : Caisse syndicale 3.507 dollars ; Caisse de chômage dollars : 876,75.

Angleterre. — Londres. — 2 shillings par semaine jusqu'à 5 livres. 3 shillings pour des salaires plus élevés ;

Brighton. — 1 shilling par semaine.

France. — Taux des cotisations :

5 fr. par mois pour ceux travaillant 4 semaines.

3fr. 75 par mois pour ceux travaillant 3 semaines.

2 fr. 50 par mois pour ceux travaillant 2 semaines et moins.

Total du trimestre : St-Claude : 4.590 fr. 75,

Suisse. — Rien d'indiqué.

Allemagne. — Taux des cotisations : 17 marks par semaine à Hanau et à Erbach. 15 marks par semaine à Oberstein ;

Nombre, genre et organisation des allocations

Hollande. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

Belgique. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

New-York. — Allocations de chômage, de grève et de décès.

Angleterre. — En cas de chômage 16 semaines à 15 shillings et 16 à 10 shillings.

France. — Paris. — Allocations de grève, de chômage, de maladie, Sou du soldat.

St-Claude. — Allocations de grève, de maladie, Sou du soldat.

Allemagne. — Allocations de maladie, de grève, de chômage. En dehors du chômage réglementaire, l'organisation alloue un demi-mark par jour et par membre.

Situation de la législation travailliste

et son influence sur l'organisation et ses membres

Pas de changement.

Autres objets d'intérêt International

Allemagne. — A Idar-Oberstein et Erbach, le contrat a été dénoncé par les patrons pour le 30 septembre. A Hanau, on se plaint de ce qu'on travaille meilleur marché en France que chez eux.

Camarades !

Pour rendre votre journal intéressant, collaborez-y effectivement. Envoyez-nous de la copie.

LE CULLINAN

Dans sa première causerie, notre collaborateur, M. Hillesum, a fait allusion au fameux diamant Cullinan dont la taille fut confiée à la maison I. J. Asscher et Cie, d'Amsterdam. Les lecteurs de l'*Horloger* seront sans doute intéressés par quelques renseignements précis au sujet de ce roi des pierres précieuses. Il y en a de fort curieux dans une étude de M. Léonard J. Spencer, publiée dans le *Mineralogical Magazine* de mars 1910, sous le titre de *Notes on the weight of the Cullinan diamond and on the value of the carat-weight*. M. Spencer était alors assistant au département des minéraux du British Museum, et son travail fut écrit et présenté comme un « argument en faveur de l'adoption du carat métrique ».

Le Cullinan fut découvert le 25 janvier 1905, dans la mine Premier, au voisinage de Pretoria (Transvaal). Ce fut un événement. Dès le 28, les quotidiens anglais en indiquaient le poids fantastique : 3.032 carats !

C'est le chiffre donné par le *Times*, et répété, une quinzaine plus tard, par la grande revue scientifique *Nature*. Mais, tandis que le *Times* donnait 3.032, le *Daily Telegraf* indiquait seulement 3.030. Un peu plus tard, on pouvait lire 3.025 dans le *Daily Mail*. Les D's Hatch et Corstorphine indiquèrent ensuite 3.024 2/3 dans diverses revues de minéralogie. Ce chiffre fut adopté par le rapport de 1905 de la Mine Premier elle-même, et parut présenter un caractère d'absolue authenticité. Il fut cependant réduit à 3.024 1/2, puis à 3.024 tout court par le Dr Kuntz dans ses *Annual reports on precious stones* pour 1905 et 1906. On a reconnu depuis que tous ces chiffres étaient quelque peu erronés, et le poids officiel du Cullinan est considéré com-

mé étant exactement de 3.025 3/4 carats anglais. C'est le chiffre calculé et donné à la Société royale de Londres, le 17 mai 1905, par l'illustre physicien Sir William Crookes.

Ces différences d'estimation s'expliquent de deux manières. D'abord, le Cullinan fut pesé à la mine même. Il n'était probablement pas complètement nettoyé, ce qui lui fit donner un poids supérieur de plus de 6 carats à son poids réel. Pour les autres pesées, il faut tenir compte qu'elles ne furent pas toutes de haute précision, et qu'on y employa des poids plus ou moins altérés par l'usure normale. D'autre part, les conditions de pesée ne sont pas les mêmes à Londres qu'à Johannesburg par suite de la différence des pressions barométriques. Enfin, il peut y avoir eu des erreurs du fait des différences de valeur des carats. On sait en effet qu'avant l'adoption à peu près universelle du carat métrique de 200 milligrammes, ce poids était tout à fait flottant. C'est ainsi que M. Spencer n'a pas trouvé moins de sept valeurs différentes données dans les seuls Pays Bas. En adoptant celui spécifié comme officiel le 17 octobre 1890 à Amsterdam par l'Association des travailleurs du diamant, et correspondant à 4.975 carats au kilogramme, et en l'appliquant au chiffre de 3.019 3/4 carats hollandais annoncé par la maison Asscher, il trouve pour le poids métrique du Cullinan : 619^{gr}.44.

Le calcul appliqué aux évaluations anglaises donne pour le diamant brut non taillé, et dans sa forme originale, le chiffre de 621^{gr}.20. C'est ce chiffre que nous pouvons considérer comme définitif.

A la taille, ce formidable morceau, s'est réduit de près des deux tiers. Voici un tableau qui résume les résultats de cette taille :

Carats hollandais		
Un brillant pendeloque de	515 1/2	ou 106 gr. 04
oblong	308 5/8	— 63 gr. 48

pendeloque	91 3/4	— 18 gr. 89
carré	61 7/8	— 12 gr. 73
en cœur	18 3/8	— 3 gr. 77
marquise	11 1/4	— 2 gr. 31
marquise	89 1/6	— 1 gr. 76
oblong	6 5/8	— 1 gr. 39
pendeloque	4 9/32	— 0 gr. 88
96 petits brillants	7 3/8	— 1 gr. 31

Cela représente au total seulement 212^{gr}.73.

Au cours de son travail, M. Spencer nous donne d'intéressants détails sur les origines du carat comme poids pour les choses précieuses, or ou pierres ou perles.

Il paraît tout à fait vraisemblable que le mot carat vient du mot grec *ceratium*. Ce terme désignait la graine de caroubier, dont le nom scientifique est *Ceratonia siliqua*. Le mot *siliqua* était employé à Rome dans le même sens que *ceratium* par les grecs.

Les graines de caroubier présentent cette particularité d'être d'un poids remarquablement constant. M. Spencer a exécuté des pesées de ces graines par cinquante à la fois ; il a obtenu comme moyenne pour une graine le chiffre de 197 milligrammes, qui s'accorde bien avec la valeur approximative du carat moderne, laquelle oscille autour de 200 milligrammes.

Cette valeur semble avoir varié de 188^{gr}.6 (Bologne) à 215^{gr}.99 (Livourne). La moyenne de ces deux extrêmes est très voisine des 197 milligrammes de la graine de caroubier.

L'auteur de la note à laquelle je viens de faire ces divers emprunts avait bien raison de présenter les chiffres qu'il produisait comme un argument en faveur de l'adoption d'un carat métrique universel de 200 milligrammes. La Conférence générale des poids et mesures de 1907, en préconisant nettement cette unification, a déterminé un mouvement qui a rapidement abouti à l'introduction du carat métrique dans la législation de la plupart des pays civilisés.

(De *L'Horloger*).

L. R.

BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE - HORLOGERIE

CHRONIQUE FÉDÉRALE

Le Congrès Confédéral de Paris

Nous laissons à de plus jeunes que nous, la tâche de dire ici l'impression que leur a laissé ce Congrès de la C. G. T. Nous résumons, dans ce bulletin, les travaux effectués, en renvoyant nos camarades au compte-rendu du Congrès souscrit par les organisations et qui restera un témoignage de l'effort constructif ouvrier, dans des circonstances difficiles.

Rapport moral. — Retenons les chiffres suivants des souscriptions versées à la C. G. T., en réponse à ses appels :

Pour les grèves du textile du Nord : 600.000 fr.

Pour les grèves du Hâvre 300.000 fr.

Pour les enfants et travailleurs de

l'Autriche 600.000 fr.

Pour les affamés de la Russie . . 700.000 fr.

Citons aussi, au point de vue international, le discours de Jouhaux. Ce discours éclaire d'un jour nouveau, pour beaucoup de nous, les démêlés des capitalistes franco-allemands à l'occasion de l'envahissement de la Rhur. Sa portée en sera considérable et il devrait être lu attentivement par tous les travailleurs.

Unité ouvrière. — Cette question, soulevée de divers côtés, notamment par une lettre de la C. G. T. U., proposant un congrès commun, a provoqué un débat où tous les délégués montrèrent un désir unanime de l'unité à reformer. Certains d'entre eux, dont je suis, limitent encore leur confiance aux propositions faites ; les divisions intestines, la subordination de la C. G. T. U. à des organisations politiques, semblent justifier leurs raisons.

D'autres — non sans conditions toutefois — veulent essayer un rapprochement qui, dessiné tout d'abord dans les Syndicats, se répercuterait de la base au sommet.

Enfin, quelques délégués, peu nombreux, voulaient, sous conditions eux aussi, un essai de rapprochement immédiat, mais par en haut, entre les militants des organismes centraux.

En dehors de la motion votée, motion acceptée par tous, quelle que soit la façon de voir et qu'il faudra relire pour bien la juger, le Congrès a manifesté le désir de la classe ouvrière, de reconstituer l'unité. Désir qui est moins celui d'unifier des doctrines, des méthodes ou des tendances, puisque tout cela a eu dans le passé et aura demain sa place

dans une C. G. T. unique, mais désir qui demande de la tolérance pour toutes les idées de la discipline pour toutes les actions concertées par la majorité ; au résumé, moins de violence, plus de cohésion, plus de raison.

Délégués étrangers. — Nos camarades délégués des organisations étrangères furent unanimes à nous dire leur crainte de la guerre, leur souci d'organiser les efforts ouvriers contre la tourmente capitaliste.

Commissions. — Le travail du Congrès, réparti entre une dizaine de commissions, a donné des résultats. Voici l'essentiel des rapports.

Défense des 8 heures. — Constatons que l'inspection du travail, sans tenir compte des règlements établis, et sous l'inspiration des gouvernements, se fait la complice du patronat. Les intentions de celui-ci, visant la démolition des 8 heures, sont nettement établies. C'est par l'adhésion au syndicat, par force effective des groupements ouvriers, que nous pourrons lutter avec efficacité pour leur respect, leur application généralisée.

Défense des monopoles. — Par la défense des monopoles d'Etat, le monde du travail a

su montrer que la vente de ces monopoles à des particuliers aurait des effets désastreux pour les intérêts généraux du pays.

Il est bon que le Congrès représentant la classe ouvrière se soit montré, une fois de plus, le défenseur des intérêts vitaux de la Nation contre le Capitalisme.

Défense du droit syndical. — La défense du droit syndical des fonctionnaires ne pouvait qu'avoir l'adhésion du Congrès. Le capitalisme — et c'est là le fond du débat — redoute l'union des travailleurs au sein d'une même organisation. Mais il arrive trop tard et le droit syndical, conquête des travailleurs, ne peut plus être refusé aux fonctionnaires. C'est donc le bloc ouvrier tout entier qui se dresse et qui seul aura le pouvoir de solutionner les problèmes angoissants de l'heure présente.

Placement et main-d'œuvre étrangère. — Pour le placement, le Congrès demande : 1^o une organisation plus générale, régulière, rationnelle et méthodique du marché du travail; 2^o la généralisation des offices de placement paritaire; 3^o la création d'un réseau complet d'offices de placement reliés à un office central national; 4^o de faciliter le déplacement des travailleurs en France, plutôt que d'appeler, sans information, la main-d'œuvre étrangère; 5^o la coordination liée des offices divers aux organisations syndicales ouvrières.

Pour l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, la motion adoptée dit : Nous ne sommes pas hostiles à la venue en France des travailleurs étrangers. Mais, notre mission syndicale et sociale est de protéger, d'abord, les intérêts de la main-d'œuvre nationale. Il s'agit de réglementer et de proportionner la venue de cette main-d'œuvre étrangère aux besoins de notre économie nationale.

Les allocations familiales (sursalaire). — Cette question, sur la demande des Syndicats du Nord, a fait l'objet d'un rapport qui dit :

« Le sursalaire, tel qu'il est organisé actuellement, est un danger et a déjà servi, dans les mains du patronat, à terroriser des travailleurs. Il a sa répercussion sur le salaire même. Ce n'est donc pas un patronat-tuteur, mais la collectivité entière qui doit s'intéresser à l'enfant et à la famille. Bien au-dessus de la charité et de la philanthropie, rarement désintéressées, il y a la justice sociale. Les syndiqués ne demandent pas autre chose. Que pour la naissance, l'allaitement, l'appui aux mères, etc., etc., les allocations appropriées soient assurées par un service social national placé entre les mains de tous les intérêts en présence. Le Congrès met donc les travailleurs en garde contre la pratique du sursalaire familial, aux seules mains de nos exploiteurs. »

Conseil Economique. — **Nationalisation industrialisée.** — **Contrôle ouvrier.** — Ces trois questions constituent le renouvellement général des conditions d'organisation de la production. Elles demanderaient pour leur exposition plusieurs pages de ce bulletin. Nous essayerons, comme pour le contrôle ouvrier, de les vulgariser. Le Conseil National Economique pratiqué en Allemagne, en Russie, en Angleterre, et que le gouvernement, aux mains des capitalistes, rejette en France, est l'organe général de direction de la production. La nationalisation industrialisée est la prise par les parties intéressées (travail, technique, consommation), gardiennes de l'intérêt général, des moyens de la production. Ces moyens se trouvent actuellement

entre les mains de quelques individus ayant en même temps la disposition et la direction des capitaux mis dans l'industrie, et par là maintiennent, sous leur puissance et leur contrôle, le reste de la nation, y compris le gouvernement.

De là aussi des luttes stériles, des efforts faits en pure perte, une anarchie totale de la production, la misère pour les faibles, les mals armés pour la lutte, l'oppression pour tous, un recul certain du progrès.

A cette situation, que chaque jour aggrave et souligne, avec des menaces nouvelles de guerre toujours plus terribles, nous devons opposer nos efforts et apporter tout d'abord un ensemble de faits et de preuves, justifiant notre volonté de transformer cet état de choses. Eveillons de plus en plus notre esprit critique, notre vigilance. Sachons voir la décomposition sociale engendrée par un capitalisme démesuré, se dévorant lui-même. Etablissons ensuite les données du régime de remplacement que nous voulons substituer au désordre actuel. C'est là que le plus modeste militant doit attacher son effort, s'efforcer de comprendre et d'établir pour son milieu, les conditions possibles de remplacement. Il ne suffit pas de crier; il faut nous mettre chaque jour d'avantage à la besogne et créer de nos mains la paix, le bien-être et la liberté par tous et pour tous. Nous avons exposé ici quelques idées sur le contrôle ouvrier, contre un patronat de droit absolu et divin, allié aux forces d'obscurantisme et de réaction, cette revendication doit être poursuivie sans trêve. Il s'agit d'abattre ces priviléges d'un autre âge que constitue le droit illimité d'embauchage et de débauchage, la surveillance policière occulte et la filature d'usine en usine des militants et des syndiqués. Privilège aussi que l'application ou non-application des conventions syndicales passées, des lois sociales et des usages juridiquement établis laissés au bon ou mauvais vouloir patronal. Là est le premier pas à faire. Ensuite nous développerons ce minimum indispensable de notre droit d'intervention dans la direction du travail.

Assurances sociales. — Elles ont toujours été dans les préoccupations du monde ouvrier et vont faire l'objet d'une active propagande des « Unions Départementales » pour le 1^{er} mai. Le Congrès a accepté le projet présenté par le gouvernement avec les observations faites par les organes représentatifs de la C. G. T.

Il constate que le projet laisse en dehors l'assurance contre le chômage. Ces observations faites, il demande à toutes les organisations de se lever en bloc pour imposer le vote rapide du projet de loi.

Apprentissage. — **Chambres de métier.** — Nos camarades ont bien voulu me confier la direction des débats de cette Commission, où nous fîmes d'accord pour apprécier la méthode de travail de ce Congrès, besogne facilitée d'ailleurs par avance, par les projets ou études faits par nos camarades spécialisés dans les questions à débattre. On pourra comprendre la complexité du problème au simple énoncé des questions traitées :

Pré-apprentissage. — Fréquentation scolaire obligatoire. Prolongation de la scolarité portée à 14 ans. Modifications dans l'enseignement. Etudes des matières préparant à la formation professionnelle (agricole, commerciale ou industrielle). Obligations du livret scolaire pour l'observation de l'enfant à divers points de vue.

Apprentissage. — Obligation de l'apprentissage. Accord entre les groupements intéressés, Syndicats et Fédérations patronales et ouvrières, pour déterminer le nombre d'apprentis à former obligatoirement et proportionnellement au nombre d'ouvriers. Rapports entre les salaires des apprentis et celui des ouvriers. Durée de l'apprentissage. Contrat d'apprentissage écrit et obligatoire. Examen semestriel, annuel et de sortie d'apprentissage. Certificat d'aptitude professionnelle.

Chambres de Métiers. — Demande de création légale. Leurs fonctions (assurer exclusivement, localement et régionalement la réglementation et le contrôle de l'apprentissage.) Leur formation (composition à base paritaire pour la partie professionnelle). Modifications à la loi sur les cours professionnels. Taxe et surtaxe d'apprentissage. Sanctions.

Salaires. — **Cout de la vie.** — **Impôt sur le salaire.** — Le Congrès a considéré que les travailleurs doivent lutter pour conserver au salaire sa valeur nominale et son pouvoir d'achat. Il faut nous rendre compte de ce que valent réellement les salaires actuels comparativement à ceux d'avant-guerre. Mais si nous devons constamment ajuster nos salaires au coût de la vie, nous devons en même temps combattre les causes du renchérissement de celle-ci. Au nombre de ces causes : la guerre, la politique fiscale, les décrets Chéron, les spéculations illicites (celles des compagnies de transport devront plus particulièrement être dévoilées).

Impôt sur le salaire. — Pour cette question, nos camarades feront bien de consulter le rapport du Congrès. L'impôt sur le salaire venant d'être remanié, il faudra suivre attentivement le *Peuple* ou consulter les organisations.

Questions diverses. — Nous passons sur les questions renvoyées à la Commission des questions diverses : Contre l'occupation de la Ruhr. Accidents du travail. Propagande syndicale. Organisation des travailleurs agricoles. Unions et gardes civiques. Conflit de la verrerie ouvrière. Ces diverses questions ont reçu des solutions.

Budget Confédéral. — **Augmentation de la cotisation.** — Après un examen détaillé du budget confédéral, la Commission propose de porter de 0 fr. 05 à 0 fr. 10 le prix du timbre livré aux Unions et Fédérations. Avec la carte de la C. G. T. à 1 franc, cela ferait un total de 3 fr. 40 que le syndiqué paiera annuellement pour l'organisation centrale. Ce n'est pas excessif!

Un délégué a combattu ces propositions, bien que déclarant « n'être contre aucune institution confédérale, même celle du journal *Le Peuple*, qu'il voudrait seulement hebdomadaire, pour des seules raisons financières ». Le secrétaire général a répondu en justifiant l'existence nécessaire du journal. Par 948 syndicats contre 288 et 60 abstentions, l'augmentation entraînant la continuation du *Peuple* et l'approbation du budget confédéral a été adoptée.

Ce vote a terminé l'œuvre positive du Congrès.

A nous de reprendre, dès à présent, la bataille journalière pour la réalisation des solutions adoptées.

Pour cela, syndiqués, restons groupés, unissons-nous au sein des organisations.

Reconnaissons que les efforts fournis amènent, avec le temps, des résultats. Par l'éducation syndicale, lentement, mais sûrement,

nous dressons, face au capitalisme de catastrophe, une force meilleure qui, appuyée des progrès scientifiques, apportera à tous la paix, la justice sociale, le bien-être, la liberté.

Le Délégué Fédéral, TRIVERY.

IMPRESSIONS DE CONGRÈS

Le Congrès National de la C. G. T. est le premier grand Congrès auquel il m'a été donné d'assister.

Et j'avoue que j'étais un peu sceptique quant à l'utilité de ces vastes assises. J'avais lu des rapports de Congrès. Et je me souvenais de ces interminables discours, remplissant d'innombrables pages ou des « orateurs », cherchant surtout à se produire accaparaient la majeure partie du temps réservé au Congrès. On y parlait beaucoup théorie, orientation.

On se perdait dans d'ingénieuses, vagues et lointaines considérations d'avenir où trop souvent la grande majorité des délégués ne pouvait suivre l'orateur. Et quand, après d'abondantes discussions, de nombreuses dissertations, de discours-programmes en discours-répliques on en arrivait aux pages relatant les discussions réservées à l'examen des questions urgentes auxquelles il convenait de trouver une solution, on avait l'impression que, pour ne pas s'en retourner les mains vides, les délégués, hâtivement, bâclaien un texte donnant une solution plus ou moins étudiée aux questions figurant à l'ordre du jour.

Je dois dire tout de suite que ce Congrès ne m'a pas donné cette impression.

Après les indispensables discours d'ouverture j'ai bien eu un moment la crainte que ce Congrès ne ressemblât aux autres. Il se produisit en effet, quelques interventions plus ou moins justifiées, pour redire à peu près les mêmes choses. Allions-nous assister aux parlotines habituelles ?

Non, car après l'admirable discours de Jouhaux sur la politique internationale qui clôtra cette première journée, ce fut dès le lendemain, le travail des Commissions qui commença.

• Méthode féconde et qu'il est bien désirable de voir se généraliser.

Devant les quelques dizaines de camarades qui composent une Commission, le désir de placer un discours perd sa raison d'être, et d'autre part des délégués, peu habitués à parler en public et qui n'auraient pas pris la parole devant le Congrès, osent faire entendre leur voix.

La discussion est-elle moins ardente pour cela ? Pas du tout, et elle gagne en clarté à se produire dans le calme plutôt que dans une salle surpeuplée, qui trop souvent a tendance à se diviser en deux camps de partisans où celui qui crie le plus fort croit avoir raison.

J'ai assisté, pour ma part, aux travaux de la première Commission qui avait à s'occuper du budget et de l'augmentation de la cotisation.

Elle eut à cette occasion à connaître des critiques assez acerbes, concernant les rapports financiers de la C. G. T. dans le passé.

Ces critiques exposées antérieurement dans *Le Peuple*, m'avaient ému, et, sur certains points, je n'étais pas loin de penser que les critiques avaient raison.

Comme j'avais bien fait de réserver mon jugement ! Après avoir entendu les explica-

tions des uns et des autres, je me suis rendu compte, une fois de plus, qu'il ne faut jamais perdre contact avec la réalité et les possibilités, et que s'il y a certaines choses à améliorer, si on peut faire mieux, si on doit s'appliquer à corriger ce qui pêche dans l'administration confédérale, si on doit se servir des leçons du passé pour préparer l'avenir, il ne convient pas de profiter de l'occasion pour monter un cheval de bataille et de changer en éléphant une souris.

Dans les séances où fut examiné le problème de l'unité, j'ai constaté que certains camarades sont encore animés d'un esprit sectaire qui présentement n'est pas fait pour aider à la réalisation de l'Unité. Il faudra procéder par étapes.

Je ne comprend pas, pour ma part, que dans un Congrès où sont assemblés les délégués de syndicats — l'élite en quelque sorte de la classe ouvrière — un militant qui ne commet pas d'intempérance de langage, ne puisse en toute liberté dire toute sa pensée, quelle qu'elle soit, sans risquer de voir son exposé haché d'interruptions et de huées.

Ces mœurs ne sont pas dignes d'hommes qui se réclament de la liberté de pensée et de parole. Il est indispensable que nous nous accoutumions à la tolérance.

Sur les décisions qui ont été prises à ce Congrès, sur les résolutions qui ont été votées, je ne m'étendrai pas. Notre camarade Trivery en donne un résumé d'autre part et la majeure partie des camarades en connaissent déjà le principal.

Il dépend de nous, maintenant que ces résolutions ne restent pas lettre morte.

La classe ouvrière connaît la plus formidable offensive qui ait jamais été déchainée contre elle. Partout les quelques réformes, si chèrement acquises, sont battues en brèche. Appliquons-nous à les défendre ! Ceci c'est la besogne de chaque jour. C'est la lutte pour la défense des salaires, c'est le refus de travailler plus de huit heures, c'est le principe de la semaine anglaise qu'il s'agit de sauvegarder.

Ce sont toutes les lois sociales qu'il faut s'appliquer à faire voter et à élargir.

Mais avant de tout il faut faire cesser la division ouvrière, cause de notre impuissance. Ce n'est pas chose facile, je le constatais plus haut. La résolution sur l'unité votée au Congrès de la C.G.T. contient le passage suivant :

« Le Congrès ne se dissimule pas que la reconstruction de l'unité serait facilitée si les volontés des travailleurs n'étaient pas contrariées par les polémiques, les injures, les accusations tendancieuses dirigées contre les groupements et les militants.

« Il émet le vœu que les militants qui prétendent placer l'unité syndicale au-dessus des oppositions de tendances, contribuent à reconstituer l'unité en consacrant leurs forces, leur combativité à la défense exclusive des intérêts ouvriers ».

Eh bien ! efforçons-nous d'être ces militants ! Appliquons-nous, chacun dans notre sphère, à faire de ce vœu une réalité. Soyons les humbles artisans de la réunification ouvrière.

C'est à quoi, dans le Jura, nous pensons nous employer.

E. PONARD.

Chèque Postal : E. PONARD, diamantaire

8.147, DIJON

Conseil Fédéral du 15 Février 1923

Extrait du Procès-verbal. — Le Comité Fédéral maintient sa confiance au Bureau Confédéral sortant et désigne le camarade Million comme candidat au poste de Secrétaire-administratif.

Il approuve le commentaire de la résolution sur l'unité ouvrière et décide de l'adresser aux syndicats des deux Fédérations, ainsi qu'aux syndicats autonomes.

Il prend bon acte d'une lettre de Besançon concernant les procédés employés par la Maison Delorme, horloger de Lyon, pour le renvoi injustifié d'un ouvrier horloger.

Pour la réduction à 1 fr. du coût de la carte, le C. F. retient cette proposition pour l'an prochain. La juge impossible parce que trop tardive, pour 1923. Il décide de maintenir le prix du timbre à 0 fr. 75 malgré la hausse de 0 fr. 05 votée au dernier Congrès.

Le compte-rendu de ce Congrès paraîtra au Bulletin.

Le Secrétaire Fédéral donne connaissance de l'entrevue qu'il a eu à la C. G. T. sur la proposition de création d'une Fédération faite par St-Claude.

Il indique le sens du rapport qu'il se propose d'adresser à la Commission de la C.G.T. chargée de répondre à cette proposition.

Le C. F. manifeste à nouveau son désir de réunir les tronçons épars de notre industrie pour pouvoir répondre à l'unité patronale.

Il est d'avis que tout en laissant à chacune des parties Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie, Travaux de la pierre et perle fine et fausses, la plus grande liberté d'organisation et de recrutement professionnel, la Fédération doit rester le lien destiné à représenter ces différentes parties en un tout uni, devant les organisations centrales ouvrières.

Le Secrétaire fédéral, TRIVERY.

ÉTAT DU TRAVAIL

(Janvier et Février 1923)

Alors que chez les diamantaires, l'état reste semblable à celui du mois dernier, avec d'heureuses perspectives pour l'année 1923, dans la Bijouterie-Joillerie, non seulement le marasme s'est encore accentué, mais il se produit un arrêt total dans quantité de maisons (chaîne et bijouterie or) et une réduction d'heures qui va jusqu'à 80 %, dans la généralité, pour la joillerie courante. La belle joillerie, elle aussi, perd du temps. Une ou deux heures par jour. Il n'y a pas lieu, au dire des informés d'escamper une reprise de sitôt. La vente a baissé chez les magasins qui attendent des cours meilleurs pour se réapprovisionner. Aussi dans ces parties ne pouvons-nous que conseiller, aux jeunes surtout, de chercher ailleurs l'emploi de leurs bras. N'espérons guère avant septembre.

Situation moins bonne également dans l'Orfèvrerie en général. A l'horizon, pour tous, des menaces graves d'un chômage plus général encore. Sans prédire quoique que ce soit, ne devrions nous pas chercher à nous grouper pour résister moins passivement, pour avoir moins à encaisser dans les boursouflures futures, pour pouvoir agir le cas échéant ?

LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude